



# Schéma d'aménagement des zones conchylicoles du bassin de Thau

## SYNTHESE



PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT CONCHYLICOLE - 2019



# 1. Objectifs du schéma d'aménagement des zones conchylicoles

- Ce schéma doit permettre une meilleure intégration des filières de la pêche et de l'aquaculture sur les territoires et amener l'ensemble des partenaires (acteurs de la filière conchylicole, collectivités locales, services de l'Etat) à se mobiliser et à s'investir dans un projet de développement local en faveur de la pêche et de l'aquaculture.
- Le schéma est porteur d'une ambition collective pour ces activités et a été élaboré en étroite cohérence et synergie avec l'ensemble des autres démarches de développement local. Elle s'inscrit à la fois dans la stratégie DLAL et dans le projet de territoire proposé dans le Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau.
- Les objectifs généraux sont de :
  - Favoriser le maintien et la création d'emplois directs ou indirects dans les filières pêche et aquaculture,
  - Conforter et pérenniser le caractère d'économie productive,
  - Adapter les zones aux mutations, en cours et à venir, pour faire des zones conchylicoles des sites productifs et durables,
  - Elaborer une réflexion stratégique avec l'ensemble des acteurs concernés,
  - Contribuer à modeler une identité conchylicole sur le Bassin de Thau.

# Contenu du schéma d'aménagement

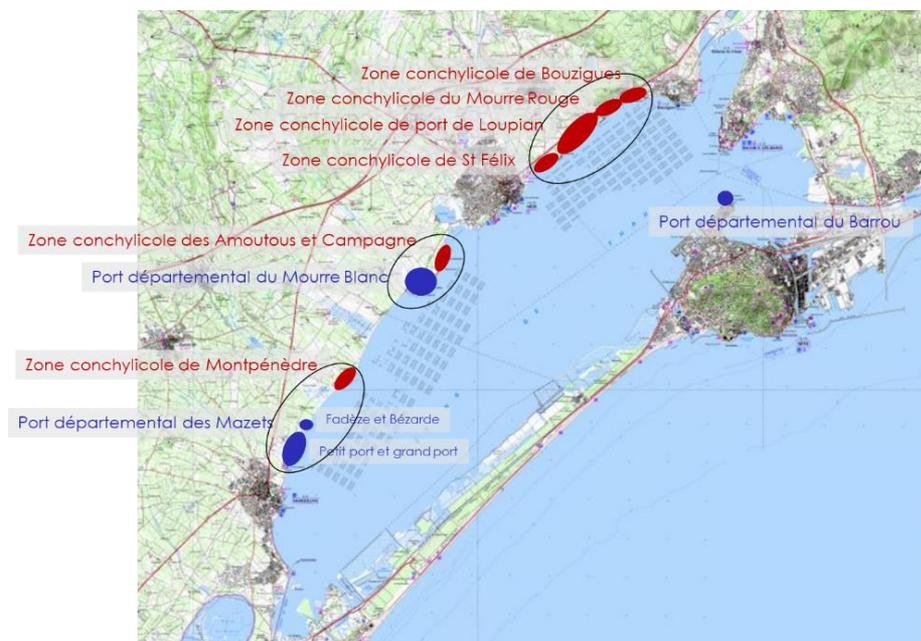
- Le schéma d'aménagement a pour vocation de définir un cadre de développement pour les zones conchylicoles de Thau, à l'échelle du Bassin et par zone, et d'apporter les **bases d'une programmation**.
- Il contient un programme, bilan financier et feuille de route par zone déclinant :
  - Description du projet
  - Le portage du projet
  - Le phasage de la réalisation par projet
  - Les conséquences sur les documents d'urbanisme lorsqu'il y en a
  - L'évaluation financière sommaire
  - Les modalités de mise en œuvre

## **2 - Contexte de l'activité : diagnostic synthétique**

Un enjeu : « Adapter les zones conchylicoles aux contraintes, opportunités et menaces d'aujourd'hui, de façon durable »

# La lagune de Thau et ses rives: un acteur majeur de l'économie régionale des produits de la mer

- Un tiers de la superficie de la lagune - soit 1300 ha - occupé par les concessions conchylicoles accueillant **2800 tables** réparties en **trois zones de production**
- **450 entreprises** regroupées en neuf zones conchylicoles accueillant les installations à terre, formant **quatre pôles** sur le pourtour du Bassin
- **Environ 600 navires d'exploitation** faisant le lien entre zones à terre et zones sur la lagune (*estimation VIA AQUA*)



# Définition des enjeux de développement au regard du contexte

# Ensemble de la lagune de Thau – 450 entreprises

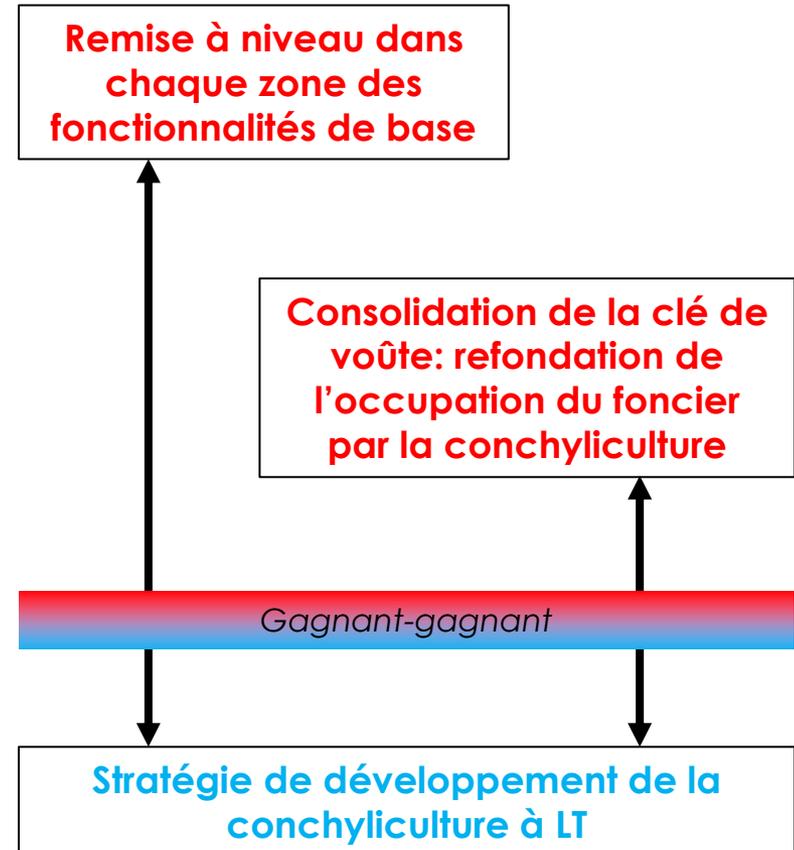
Atouts	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site <b>unique en France</b></li> <li>• <b>Image de marque</b> des huîtres de l'étang de Thau / Bouzigues</li> <li>• Dynamisme de la <b>génération montante</b></li> <li>• Bonne <b>santé du milieu</b></li> <li>• <b>Hétérogénéité / richesse des situations et des potentiels</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficier d'un <b>potentiel touristique fort et diversifié</b> (paysages, dégustation, visite du plan d'eau)</li> <li>• S'appuyer sur un <b>marché porteur</b> à long terme (dont grand export)</li> <li>• Dynamique de <b>l'IGP</b></li> <li>• <b>Stratégie conchyicole</b></li> </ul>
Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Complexité de la <b>domanialité</b> (absence de propriété, changement de destination, dégustations...)</li> <li>• <b>Manque de vision</b> sur l'avenir de l'étang</li> <li>• Complexité des <b>projets collectifs</b></li> <li>• Nombreuses <b>situations de blocage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Incivisme (déchets, pollution)</li> <li>• Insécurité (Nombreux vols dans les zones conchyicoles)</li> </ul> </li> <li>• <b>Dégradation paysagère</b> marquée</li> <li>• <b>Vétusté</b> de nombreuses infrastructures (bâtiments, voiries)</li> <li>• Déficit de <b>signalétique</b> et d'<b>accessibilité</b> à de nombreux sites en cours d'amélioration</li> <li>• Enlèvement des <b>déchets</b> ⇔ dégustation</li> <li>• Transition générationnelle (<b>déprise</b>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pression sur le foncier</b></li> <li>• <b>Cabanisation</b> rampante</li> <li>• Risque <b>environnemental</b></li> <li>• <b>Concurrence</b> sur les marchés</li> </ul>

# **Le scénario retenu**

# Rappel des orientations retenues pour le schéma d'aménagement CR du COPIL 19 Mars

Le copil du 19 mars 2019 a permis à toutes les parties prenantes de **se prononcer sur les trois axes proposés**, et de **fixer les priorités suivantes** :

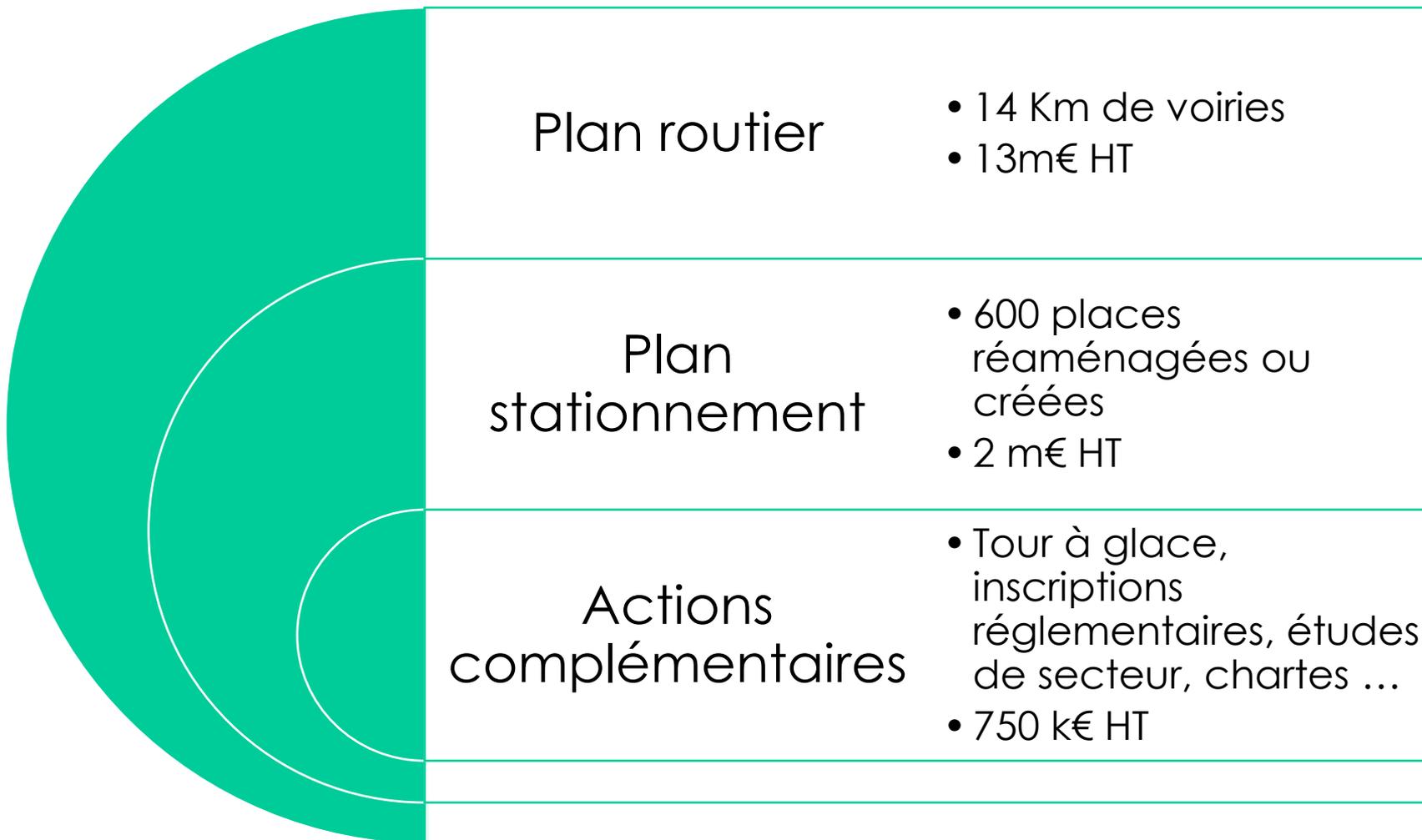
- **La mise à niveau des zones (axe 1) sera réalisée.** Le schéma doit la chiffrer et la planifier dans le temps.
- Le remembrement aux fins de prise en compte des nouveaux besoins des entreprises (axe 2) n'est pas confirmé comme un axe en soi. Plus qu'un scénario à concrétiser et à chiffrer, ressort une attente **de mise en perspective générale de l'ensemble des actions à mener pour refonder une « sanctuarisation foncière »**.
- **La spécialisation des zones (axe 3) est mise en attente** de la disponibilité de la stratégie de la profession. Le travail de conception de cette stratégie conchylicole est lancé, il devrait aboutir pour la fin de l'année 2019. D'ici là il n'est pas possible d'avancer au-delà des principes et propositions qui ont été formulés.
- Le **gagnant-gagnant** reste la règle



# **Un programme de travaux d'aménagement ambitieux pour une modernisation des zones conchylicoles**

# Plan d'investissement pluri-annuel

## → VUE D'ENSEMBLE



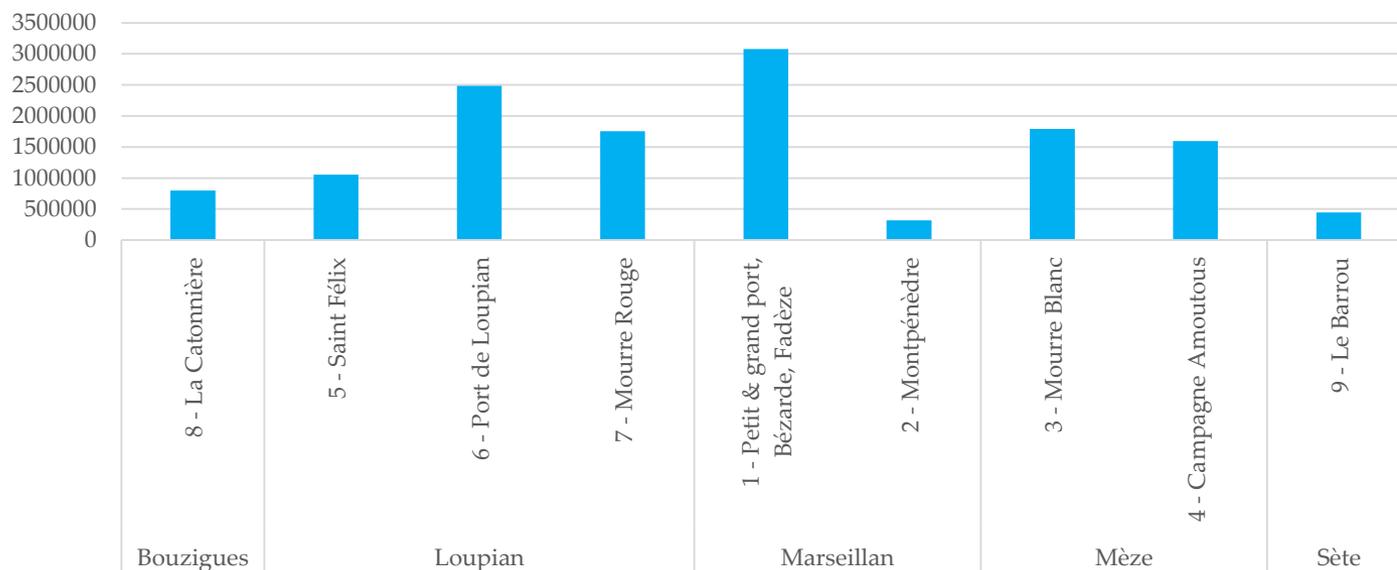
Plan routier	<ul style="list-style-type: none"><li>• 14 Km de voiries</li><li>• 13m€ HT</li></ul>
Plan stationnement	<ul style="list-style-type: none"><li>• 600 places réaménagées ou créées</li><li>• 2 m€ HT</li></ul>
Actions complémentaires	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tour à glace, inscriptions réglementaires, études de secteur, chartes ...</li><li>• 750 k€ HT</li></ul>

# Plan d'investissement routier pluri-annuel → VOIRIES FONCTIONNELLES

## Coût des travaux

Une  
enveloppe  
voirie de  
13m€  
(incluant les  
acquisitions  
foncières)

Répartition des investissements routiers par zone



# Plan d'investissement routier pluri-annuel

## → VOIRIES FONCTIONNELLES

### Priorisation des travaux et calendrier

Un critère priorité noté sur 24 points, décomposé en 3 parties :

- **Urgence**
- **Importance**
- **Fonctionnalité**

Critères urgence :		Critères importance :		Critère sécurité :	
Très dégradé	12	> 30 entreprises desservies	8	Usages multifonctionnels/sécurité	4
Dégradé	8	20 - 30 entreprises desservies	4	Usage normal	0
Passable	2	10 - 20 entreprises desservies	2		
Correct	0	< 10 entreprises desservies	0		
Bon	0				

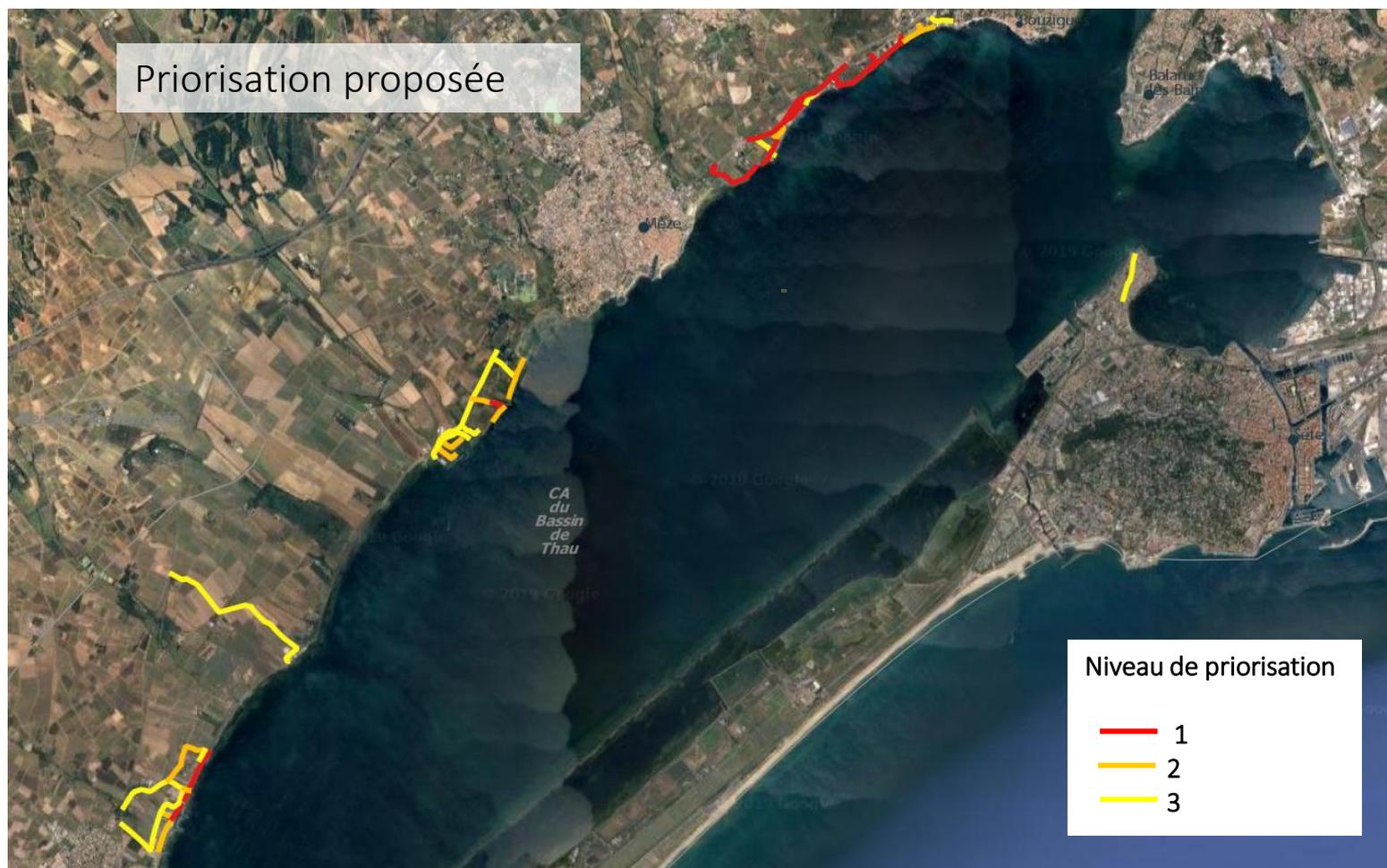
Notation de chaque segment de voirie :

- 3 niveaux de **priorités définies**
- Une base de programmation pour chaque MOA
- Quelques ajustements possibles en termes de cohérences de travaux



# Plan d'investissement routier pluri-annuel → VOIRIES FONCTIONNELLES

Priorisation des travaux et calendrier : carte des voies prioritaires

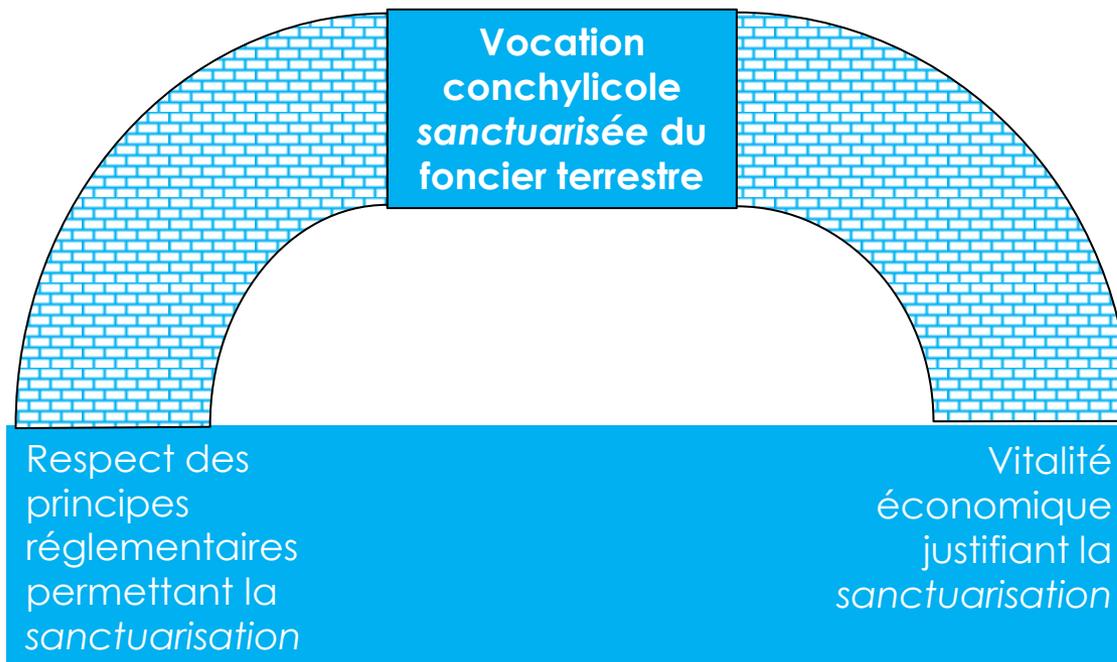


# **Les lignes de force d'une occupation foncière assainie**

# Les lignes de force proposées pour la refondation de l'occupation du foncier à terre par la conchyliculture

Sur la base des **multiples constats partagés** :

- à l'occasion initiale de *l'état des lieux*
  - lors de la *concertation* autour des axes proposés
  - lors du *comité de pilotage* intermédiaire
- La « **sanctuarisation** » de la **vocation conchylicole du foncier** est une **clé de voûte**
  - Pour bâtir une stratégie, il y a besoin **d'assainir et de renforcer les piliers de la voûte**
  - **L'axe de travail** retenu in fine consiste à **refonder les bases de l'occupation du foncier**



# Les lignes de force proposées pour la refondation de l'occupation du foncier à terre par la conchyliculture

Plan d'actions thématiques sur le foncier conchylicole à terre



Idées d'action émises et axes émergents de ce besoin de stratégie de reconquête



**Besoin d'une stratégie de reconquête de l'occupation du foncier**  
= socle assaini et efficace au service d'une vision et d'un développement à LT de la conchyliculture de Thau



Constats et autres éléments contextuels partagés

# **Le principe directeur du gagnant-gagnant**

# Des engagements réciproques: un partenariat gagnant-gagnant

- La sanctuarisation du foncier et la modernisation des zones correspondent à des **choix politiques en faveur d'un secteur économique**.
- De son côté, **la conchyliculture du Bassin de Thau est appelée à intégrer dans sa vision stratégique** de MT/LT:
  - Le développement de **synergies territoriales** avec les autres activités économiques présentes,
  - L'engagement dans des contributions à la **bonne connaissance de la situation foncière et économique**, en continu
  - Le **renforcement du collectif**, en particulier en matière de **gestion environnementale**
  - La mise à jour et le respect des **bonnes pratiques individuelles**
  - La concrétisation souhaitable via des **chartes multipartites** (architecture, dégustation, ...)

# Suite de l'Etude

- Les MOA doivent s'entendre sur le portage de chaque opération, sachant que :
  - L'Etat ne viendra pas financer (même sur DPM)
  - La région peut venir ponctuellement subventionner quelques travaux
  - Les chemins privés devront faire l'objet d'acquisition
  - Le majorité des investissements sera portée par la SAM et le CD34
  - Lors du COPIL du 13 mai, une proposition de répartition a été faite : elle doit être rediscutée entre MOA
- Des démarches sur le foncier sont engagées, elles devront se concrétiser par des actions concrètes
- Des réunions de restitution des conclusions du Schéma d'Aménagement des zones conchylicoles seront faites par port (ou commune) Béa/David

Plan d'investissement routier pluri-annuel : Répartition des coûts par priorité et par MOA (actuel)

<b>Priorité 1</b>	<b>5,1</b>
SAM	1,1
CD34	1,0
Etat	2,2
Privé	0,8
<b>Priorité 2</b>	<b>3,3</b>
SAM	1,2
Commune	0,8
Etat	1,1
Privé	0,1
<b>Priorité 3</b>	<b>5,0</b>
SAM	1,7
CD34	0,0
Commune	1,9
Privé	1,4
<b>Total général</b>	<b>13,3</b>